



EGALITE DE TRAITEMENT DES INDEMNITES MENSUELLES ENTRE EPLE ET SERVICES ACADEMIQUES

Jusqu'à présent, les montants des personnels sont identiques pour les ADJAENES, les ATRF et les SAENES (non logés), qu'ils soient en DSDEN, rectorat ou établissements scolaires. Pour les AAE, les montants sont déjà dispersés.

A partir de 2020, les autorités académiques souhaitent augmenter l'indemnité mensuelle, dite IFSE, uniquement pour les personnels en DSDEN et rectorat. C'est inacceptable !

Un ADJAENES en collège ou lycée percevra, selon le grade, entre 40€ et 90€ de moins par mois qu'un ADJAENES en services académiques. Les agents de labos (ATRF) seront dans la même situation.

Pour les SAENES classe normale, par exemple, les écarts seraient très importants, entre 53€ et 135€ en moins pour ceux en établissements scolaires. Les Attachés connaîtront eux-aussi des écarts encore plus importants.

Pour financer la « revalo » en DSDEN et rectorat, la prime de Noël sera revue à la baisse ! Mais qu'en est-il en établissements scolaires ? Silence radio des autorités académiques pour décembre 2020.

- ▶ **AGENTS EN DSDEN ET RECTORATS, nous exigeons le maintien de notre pouvoir d'achat 2019 pour 2020 ;**
- ▶ **AGENTS EN EPLE, nous exigeons un alignement de l'IFSE sur les montants des services académiques à la même date et le maintien du pouvoir d'achat 2019 pour 2020.**
- ▶ **CONTRACTUELS, nous exigeons le versement de 156 points d'indice supplémentaires aux contractuels, comme l'an passé en services académiques, sur la paie de décembre 2020.**

Prénom – nom	Lieu d'exercice	signature

A renvoyer à : François Ferrette, 48, rue du val noble, 61000 Alençon (ou par mel : snasub-caen@orange.fr)